

**Organisation des épreuves cantonales par canton (année scolaire 2025-2026)**  
**Tessin**

Année	Disciplines évaluées	Visée de l'épreuve, <i>appellation et conception</i>	Objectifs de l'épreuve	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
9 <sup>e</sup>	Français	Épreuve à visée diagnostique. Les <i>épreuves cantonales</i> [prove cantonali] sont réalisées par des expert·es. Sur la base d'un plan pluriannuel, les épreuves peuvent concerner plusieurs disciplines dans une optique interdisciplinaire.	Ces épreuves visent plusieurs objectifs : - vérifier l'atteinte des compétences prévues aux différents moments de la scolarité obligatoire ; - fournir des indications utiles au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage au niveau cantonal ; - assurer un niveau général de qualité et une cohérence entre les différents établissements.	Toutes et tous les élèves dans les mêmes conditions.	<i>Aux élèves et à leurs RL</i> : Aucune information.  <i>Aux enseignant·es</i> : Rapport à disposition.  <i>Aux établissements</i> : Rapport à disposition.
11 <sup>e</sup>	Mathématiques et Italien				

**RL** : représentantes légales et représentants légaux